

ABONNEMENT.

En un an	30 fr.
Six mois	16
Trois mois	8
Poste :	
En un an	35 fr.
Six mois	18
Trois mois	10

On s'abonne :

A SAUMUR,
Au bureau du Journal
ou en envoyant un mandat
sur la poste,
et chez tous les libraires.

POLITIQUE, LITTÉRATURE, SCIENCES, INDUSTRIE

L'ECHO SAUMUROIS

JOURNAL D'ANNONCES JUDICIAIRES ET AVIS DIVERS

BUREAU : PLACE DU MARCHÉ-NOIR

INSERTIONS.

Annonces, la ligne	30 c.
Réclames, —	30
Faits divers, —	75

RÉSERVES SONT FAITES
Du droit de refuser la publication
des insertions reçues et même payées,
sauf restitution dans ce dernier cas ;
Et du droit de modifier la rédaction
des annonces.

Les articles communiqués
doivent être remis au bureau
du journal la veille de la repro-
duction, avant midi.
Les manuscrits déposés ne
sont pas rendus.

On s'abonne :

A PARIS,
A L'AGENCE HAVAS,
8, place de la Bourse.

L'abonnement continue jusqu'à réception d'un avis con-
traire. — L'abonnement doit être payé d'avance.

Paraissant tous les jours, le dimanche excepté.

Les abonnements de trois mois pourront être payés en tim-
bres-poste de 15 cent., envoyés dans une lettre affranchie.

SAUMUR,

29 Novembre 1881.

Chronique générale.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS.

Séance d'hier lundi. — M. Goblet dépose le rapport au nom de la commission chargée d'examiner les crédits supplémentaires demandés par le gouvernement pour les expéditions de Tunisie et du Sud Oranais.

La Chambre passe à la discussion de l'élection de M. de la Villegontier à Fougères. Le bureau conclut à l'invalidation. M. Le Gonidec de Traissan combat ses conclusions, que vient défendre naturellement le rapporteur, M. Duvaux. M^{re} Freppel intervient à son tour et affirme que, pour peu que le prêtre respecte en chaire les personnes, il remplit les conditions exigées par les articles 52 et 53 des articles organiques ; tout le reste rentre dans la morale sociale qui est du domaine certain du prêtre.

Un scrutin a lieu.

L'élection de M. de la Villegontier est annulée par 379 voix contre 86.

M. Raspail dépose une proposition de loi relative à l'aliénation des bijoux de la couronne. Il demande l'urgence qui est prononcée.

La séance est levée.

Dans la nomenclature des nouvelles dépenses, créations de ministres et sous-ministres, augmentation de députés, pour lesquels M. Gambetta a demandé des crédits supplémentaires qui s'élèvent (seulement pour les deux derniers mois de 1884) à 466,754 fr., il y a un traitement de 2,500 fr. pour le sieur Ledrain, attaché au personnel des musées nationaux. Le sieur Ledrain est comme le sieur Quilly un prêtre défrôqué. Le ministère Gambetta est décidément l'asile de tous les renégats.

Le *Voltaire*, au sujet de l'élection des délégués sénatoriaux, dit que les conseils municipaux doivent considérer surtout la valeur et la fermeté du caractère du délégué et lui demander deux qualités, celle de républicain gouvernemental et laïque, et celle de partisan de l'amélioration du Sénat.

Le *Soleil* invite les conseils municipaux, dans l'intérêt de l'ordre et de la stabilité, à nommer des délégués anti-révissionnistes.

La *République française* déclare que le niveau général du Sénat baisse annuellement ; il s'opère un mouvement continu de gauche à droite qui rend sa réforme indispensable.

Paris-Journal pense que les Chambres admettent la convocation du congrès avec l'illusion d'en limiter la compétence ; l'événement se chargera de leur prouver qu'on ne badine pas avec le congrès.

Les résultats complets de l'élection des délégués sénatoriaux sont arrivés au ministère de l'intérieur. Le dépouillement en a été transmis hier, dans l'après-midi. Il paraît que la grande majorité est acquise aux républicains.

D'après le *Français*, le bruit court que les soldats de la classe de 1876 qui avaient été envoyés en congé provisoire sont rappelés à l'activité.

Ce n'est guère probable ; cette nouvelle ne concorderait guère avec ce qui suit, que nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« Les journaux ministériels annoncent que le général Campenon a l'intention de rappeler en France, avant la fin de l'année, une partie de l'armée de Tunisie.

« Au commencement de juillet, si je ne me trompe, une nouvelle semblable circula, sauf deux légères modifications.

« Au lieu de « avant la fin de l'année », on lisait « avant la fin d'août ».

« Au lieu de « le général Campenon », on lisait « le général Farre ».

« A part cela, rien de changé.

« Il y a quatre mois, on était à la veille des élections législatives. Aujourd'hui, nous sommes à la veille des élections sénatoriales.

« M. Gambetta, tenant également à la Chambre haute et à la Chambre basse, ne pouvait moins faire pour l'une que M. Ferry n'avait fait pour l'autre. »

L'opportuniste est l'art de tromper les électeurs.

Il y a quelques symptômes de révolte dans le petit groupe Floquet. Malgré des avertissements très-directs, M. Floquet va déposer sur le bureau de la Chambre une proposition qui a pour but de suspendre l'immovibilité de la magistrature jusqu'au vote définitif de la nouvelle loi de réorganisation judiciaire qui sera nécessairement faite dans la législature actuelle. Cette proposition est signée par plusieurs membres, parmi lesquels MM. Edouard Lockroy, Madier de Montjau et Ballue. Le garde des sceaux combat l'urgence, estimant que toute solution sur l'immovibilité doit être réservée jusqu'à la discussion générale de la réforme judiciaire. Le débat sur cette urgence ne viendra que la semaine prochaine.

Nous lisons dans l'*Intransigeant* :

« M. Henri Rochefort a quitté Paris hier soir. Son absence ne se prolongera pas au-delà de lundi soir.

« Le voyage du rédacteur en chef de l'*Intransigeant* se rattache au procès que le gouvernement nous intente, et qui va prendre des développements auxquels ceux qui l'ont provoqué ne s'attendent guère. »

Le débat, qui commencera le 13 devant la cour d'assises de la Seine, ne peut manquer d'être très-intéressant.

Le nombreux personnel qui dépend du ministère de l'intérieur est, depuis quelques jours, dans une véritable terreur par suite du décret qui le place sous la surveillance de la police. La direction de la sûreté générale est réunie à la direction du cabinet du ministre et du personnel. En d'autres termes, le directeur de la police devient en même temps le chef du personnel de l'administration centrale et va en outre tenir entre ses mains le sort des préfets, des sous-préfets, des secrétaires généraux et des conseillers de préfecture.

Nous ne croyons pas qu'un régime aussi humiliant, aussi odieux, se soit jamais vu au ministère de l'intérieur, même sous l'Empire, où la police jouait un si grand rôle.

Ce qui aggrave la situation de ce malheureux personnel, c'est le caractère particulier de l'homme chargé de le surveiller. M. Cazelles, qui appartient à une famille calviniste du Gard, joint à ses préjugés contre la Religion catholique toutes les haines du jacobinisme contre l'ordre social. C'est un véritable seigneur comme son compatriote et ami M. Cazot, le cynique admirateur de Danton. Comme lui, M. Cazelles a toute la confiance du maître, qui l'a donné pour tuteur au nouveau ministre de l'intérieur.

Nous comprenons le sentiment de dégoût qu'inspire cette situation aux subordonnés de M. Waldeck-Rousseau. Mais de semblables procédés de gouvernement ne justifient guère l'incroyable épithalame par lequel J.-J. Weiss vient de saluer, dans la *Revue politique et littéraire*, l'avènement de M. Gambetta.

« Il paraît, dit cet ondoyant publiciste, qu'avant de s'adresser à des hommes jeunes et de leur ouvrir l'avenir, M. Gambetta aurait sondé ce qu'on appelle les sommités du Parlement. Ces sommités, plus ou moins incontestables, ont estimé qu'elles dérogeraient à servir la République sous la direction de M. Gambetta. Peut-être en sont-elles déjà à se repentir. »

Ce n'est vraiment pas probable. En

Feuilleton de l'Écho Saumurois.

SERMENT DE MADELEINE

Par Charles DESLYS.

XX

LA LETTRE AUX CINQ CACHETS

(Suite.)

Un quart d'heure s'écoula, durant lequel une trentaine de personnes sortirent du bureau restant. Sur leurs physionomies, originales pour la plupart, quelques-unes grotesques, grimâçaient, s'épanouissaient, éclataient toutes les passions, toutes les manifestations de l'âme humaine : joie, désespoir, consternation, haine, colère, amour. Celui-ci était pâle, celui-là pourpre, un troisième vert. Ils avaient déjà lu, ils lisaient en marchant la lettre qui venait de leur être remise. Un expansif commentait tout haut la sienne ; un timide, un adolescent, n'osait pas encore l'ouvrir. Les dames, généralement, dissimulaient le billet doux, et, les doigts encore au corsage ou la main

dans la poche, elles en caressaient l'enveloppe, elles en savouraient d'avance le contenu ; il y en avait d'inquiètes, il y en avait de souriantes, il y en avait d'éplorées. Rien de curieux, rien d'amusant pour un observateur comme cette sortie de la poste restante. Une vraie comédie !

Mais nos trois spectateurs ne s'y intéressaient guère. Ils n'avaient des yeux que pour attendre Gandoin, que pour voir Gandoin.

Enfin le voilà ! Ce n'est plus le même homme. Il porte la tête haute, il a le regard plein d'arrogance. Cette métamorphose s'explique, et de reste, par la lettre qu'il retourne entre ses mains, une lettre fermée par cinq cachets de cire rouge.

Il y a de l'argent là-dedans ! De l'argent... c'est-à-dire, pour un tel homme, humble et rampant tout à l'heure, le droit de se redresser aussitôt, insolent comme un parvenu de la veille.

Cependant, Barnabé a fait signe à Madeleine de se reculer dans l'ombre. Gandoin suit le trottoir de gauche ; il va passer au-dessous de la fenêtre... S'il les avait déjà reconnus !

Non ! Tout entier à sa lettre, il brise les cachets pour l'ouvrir, il en sort des billets de banque.

Dans l'impatience de vérifier leur valeur, leur nombre, ses doigts févreaux laissent échapper l'enveloppe qui tombe derrière lui, sur l'asphalte.

Et, marchant toujours, il atteint la petite porte, il disparaît.

D'un geste rapide, Madeleine désigna à son fils le papier que roulait le vent.

— A toi... cours !... ramasse !...

Petit-Pierre boudit au dehors, et rapporta vivement l'enveloppe à sa mère.

Il était temps, Gandoin rentrait dans la cour. Barnabé l'aperçut aussitôt. Il se jeta devant Madeleine, et tournant le dos à la fenêtre :

— C'est lui ! Tout serait perdu s'il nous voyait ! Regardez... mais avec précaution, par-dessus mon épaule qui masque votre visage...

Sans doute, Gandoin s'était ému de son oubli, de son imprudence. D'un pas précipité, promenant de toutes parts un œil inquiet, il remonta jusqu'au bureau restant, puis revint jusqu'au portail, avec les signes évidents d'une vive contrariété. C'était plus que du dépit, de l'effroi.

— Que fait-il ? murmura Barnabé, n'osant pas se retourner vers la fenêtre.

— Il cherche, répondit Madeleine, ce que j'ai là dans ma main.

— Preuve que ça peut le compromettre ! Ah ! jarnigoi ! nous le tenons !

Au bout de quelques minutes, Gandoin se calma, réfléchit. Dans cette vaste cour, c'est un va-et-vient continu de piétons et de voitures. Le fer humide d'une roue, la semelle boueuse d'un passant avait probablement emporté l'enveloppe. L'adresse se trouverait effacée. D'ailleurs, qui la

lirait ? Un indifférent, un inconnu. Pas le moindre danger. Il avait les billets de banque ; cette conclusion lui fit oublier le reste.

Ceux qui le guettaient le virent donc disparaître, et cette fois sans retour.

Lorsqu'il en fut convaincu, Barnabé dit à la veuve de Jean Michaud :

— Voici le moment d'agir !... et sans changer mon plan... bien au contraire ! Allons à la poste restante !

Madeline ne l'avait pas entendu. Immobile et pensive, le regard fixé sur l'adresse de l'enveloppe, elle murmurait :

— Il me semble que je connais cette écriture !

XXI

LE BOUT DE L'AN

Le plan de Barnabé était des plus simples, mais des plus ingénieux.

Se présenter au guichet de la poste restante, et dire poliment à l'employé :

— Vous venez de remettre une lettre chargée à M. Gandoin... Apprenez-moi, s'il vous plaît, le nom de la personne qui lui envoie de l'argent. Vous n'avez qu'à regarder sur le livre.

Et la chose présentait d'autant moins de difficultés, que, maintenant, on avait l'enveloppe.

Il ignorait, ce pauvre Barnabé, que la poste garde les secrets qu'on lui confie, ni plus ni moins

voyant dans quelles conditions M. Gambetta ouvre l'avenir au jeune M. Waldeck-Rousseau, aucune sommité parlementaire ne peut se reculer d'avoir refusé un ministère placé sous la direction de M. Cazelles.

Voici les noms des départements où auront lieu, le 8 janvier prochain, des élections sénatoriales :

Alpes-Maritimes, Eure, Haute-Marne, Orne, Pas-de-Calais, Puy-de-Dôme, Basses-Pyrénées, Hautes-Pyrénées, Pyrénées-Orientales, Haut-Rhin, Rhône, Haute-Saône, Saône-et-Loire, Sarthe, Savoie, Haute-Savoie, Seine, Seine-Inférieure, Seine-et-Marne, Seine-et-Oise, Deux-Sèvres, Somme, Tarn, Tarn-et-Garonne, Var, Vaucluse, Vendée, Vienne, Haute-Vienne, Vosges, Yonne, Oran, Indes-Françaises.

Dans tous ces départements, les conseils municipaux auront un délégué à élire le 27 novembre.

La mort de M. Anglade fera ajouter le département de l'Ariège à ceux qui viennent d'être indiqués. La convocation des conseils municipaux de ce département doit être immédiate pour que les délais de six semaines et d'un mois soient observés. Mais on ne peut l'éviter, car l'article 23 de la loi organique sur les élections sénatoriales dit expressément qu'à l'époque fixée pour le renouvellement triennal, il sera pourvu à toutes les vacances, quel qu'en soit le nombre et quelle qu'en soit la date.

Etranger.

ANGLETERRE. — On écrit de Londres, le 25 novembre, qu'une terrible tempête a fait rage sur l'archipel britannique, du dimanche au mardi précédent. Les communications télégraphiques ont été interrompues sur les côtes écossaises, et des parties importantes de la ligne du chemin de fer ont été enlevées par la mer à Dundee. A Dublin, les cheminées d'une grande maison ont été renversées et ont écrasé une maisonnette habitée par un pauvre homme avec sa femme et sa fille. La mère a été tuée, le père grièvement blessé. A Holy-Island, deux navires ont été jetés l'un contre l'autre et sérieusement endommagés; d'autres se sont échoués sur les rochers de la côte; quatre navires sont échoués sur les récifs voisins des îles Arcades.

En Irlande, surtout dans les comtés de l'Ouest et du Sud-Est, la tempête a enlevé des toits, renversé des maisons et arraché des poteaux télégraphiques.

A Glasgow, le pignon d'une maison en construction a été renversé sur une maisonnette, qui s'est écroulée, écrasant sous ses débris le propriétaire. A Millerton, un aubergiste a également été tué.

A Lytham et à Blackpool, les digues ont été rompues par la mer; dans cette dernière ville, certaines maisons ont de l'eau jusqu'à la hauteur de six pieds; les communications par chemin de fer sont interrompues entre les deux villes. L'ensemble des pertes cau-

sées par la tempête ne pourra être connue que dans quelques jours.

On télégraphie de Londres, 28 novembre :

« Pendant toute la journée de samedi, une nouvelle forte tempête a régné à l'ouest de Londres et dans le sud de l'Angleterre. La mer a causé de grands dommages à Ventnor et à Hastings.

» La tempête est maintenant à peu près calmée. »

REVUE FINANCIÈRE.

Le marché semblait se décourager au début de la semaine, les réalisations se poursuivant sans discontinuer, lorsque les transactions ont repris une allure plus vive il y a quelques jours. A cette attitude favorable est venue s'ajouter la bonne impression produite par le bilan de la Banque de France qui a accusé une augmentation de l'encaisse or s'élevant à près de 7 millions. Malgré cela, les actions de notre premier établissement sont demeurées lourdes à 6,300. Le 3 0/0 est descendu de 86.17 à 85.30 et le 5 0/0 a perdu 0.90 cent. à 116 fr. Des bruits sans consistance s'étant produits au sujet du changement du gouverneur du Crédit Foncier, les actions ont fléchi à 1,700, mais elles se sont relevées vivement aux environs de 1,725 à 1,730.

Les Magasins de France et d'Algérie ont atteint 700, cours qu'ils ont dépassé pour atteindre 710. Le marché des actions de la Banque Transatlantique a été en améliorant durant cette huitaine, les demandes ont eu pour effet de rendre cette valeur à des cours plus en rapport avec le revenu qu'elle est à même de donner.

Nous la tenue assez satisfaisante de la Banque Nationale; après avoir coté 660, elle s'est relevée à 670. La situation de cette Société est bonne, elle prépare d'importantes opérations qui accroîtront les bénéfices déjà assurés. On a tenu le *Petit Journal* à 825.

La spéculation n'a aucune prise sur le marché des actions du Crédit Lyonnais, le comptant seul a donné d'assez nombreux ordres d'achats, c'est un signe que l'on apprécie beaucoup la brillante prospérité de cet établissement de crédit.

Les garanties des obligations de l'Hypothèque Foncière sont, nous l'avons déjà dit, indiscutables et de premier ordre, le placement en ces titres représente donc un placement de tout repos; en s'adressant, 48, rue de Châteaudun, on pourra se renseigner sur cette excellente affaire.

L'avenir de la Banque Romaine est immense, elle peut et doit prétendre aux cours les plus élevés, vu la protection du Crédit de France qui émet au prix de 700 fr. les actions de cette institution.

La Banque de Prêts est un peu faible, mais les cours actuels 560 et 565 ne doivent pas tarder à être dépassés.

Le Phénix Espagnol jouit d'une grande faveur sur le marché; il y a un an, cette valeur était à 600, aujourd'hui on cote 910, et la progression est si rapide qu'on peut s'attendre à voir coter le cours de 1,000 francs.

Les actions de la Société Générale de Fournitures Militaires tendent à donner un revenu qui s'élèvera à 8 0/0, aussi avons-nous à constater cette semaine une recrudescence de demandes sur ces excellents titres à 535, cours d'attente. Les petits rentiers n'ont pas de meilleur placement à faire que d'acheter quelques actions de la Compagnie d'Alais au Rhône; cette société va augmenter son matériel, car le trafic de cette ligne est considérable; on demande les actions à 501.25 et les obligations à 306.25; c'est donc un grand progrès réalisé en huit jours.

On tient les actions du Crédit Central de Paris au cours de 535 francs, c'est un excellent placement pour les capitaux, aussi l'épargne recherche-t-elle cette valeur pour la mettre en portefeuille.

La grande Compagnie d'Assurances enregistre des cours de 700 et 705, ces cours correspondent aux prix de 320 et 325 fr., soit 20 et 25 francs de

prime sur le prix auquel la société nouvelle les met en vente pour les 29 et 30 courant.

Cette société a déjà encaissé 4 millions de primes.

La Malétra est la valeur industrielle la plus recherchée de tout notre marché, les cours se sont bien maintenus cette semaine à 470.

Les actions de la Société Générale de Laiterie ont eu cette semaine des affaires très-suívies, les cours très-fermes à 650 tendent à prendre une allure plus élevée, les recettes ont d'ailleurs une influence heureuse, car elles s'élèvent à plus de 8,800,000 francs.

On a fait couramment 288.75 et 289 sur les obligations des Messageries Fluviales avec tendance à la hausse.

Chronique militaire.

Emplacement des troupes en Tunisie.

Nous croyons être agréable aux nombreuses familles qui ont des enfants ou des parents en Tunisie en leur donnant l'emplacement actuel des troupes dans cette contrée.

INFANTERIE.

Chasseurs à pied. — 23^e bataillon, colonne de Kairouan (par Soussse); 27^e, El-Mahedia (Kairouan); 28^e, Zaghoun (Kairouan); 29^e, Ain-Draham; 30^e, Mateur.

Ligne. — Bataillon du 1^{er} régiment, La Goulette (Tunisie); 6^e, Zaghoun (Kairouan); 8^e, Manouba (Kairouan); 11^e, Gabès; 18^e, Ain-Draham; 19^e, Soussse (Kairouan); 20^e, Hammamet (Testour); 22^e, Ain-Draham; 25^e, Zaghoun (Kairouan); 33^e, El-Mahedia (Kairouan); 38^e, Bizerte; 43^e, El-Mahedia (Kairouan); 46^e, La Manouba; 48^e, Soussse (Kairouan); 55^e, Zaghoun (Kairouan); 57^e, Béja; 61^e, La Manouba; 62^e, Soussse (Kairouan); 65^e, Zaghoun (Kairouan); 66^e, Soussse (Kairouan); 74^e, Djerbah; 73^e, La Manouba (Kairouan); 77^e, Sfax; 78^e, Djerbah; 80^e et 83^e, Le Kef; 81^e, Medjez-el-Bab; 87^e, La Manouba; 88^e, Fernana; 92^e, Hammamet (La Manouba); 93^e, La Manouba (Ain-Draham); 96^e, Ghardimaou; 101^e, Tunis; 107^e, Gabès; 110^e, El-Mahedia (Kairouan); 114^e, La Manouba; 114^e, La Goulette; 115^e, La Manouba; 116^e, Soussse (Kairouan); 117^e, La Manouba; 118^e, La Goulette; 119^e, La Manouba; 122^e, Le Kef; 125^e, Zaghoun (Kairouan); 127^e, La Manouba (Kairouan); 128^e, Le Kef; 130^e, La Manouba; 135^e, Zaghoun (Kairouan); 136^e, Sfax; 137^e, Gabès; 138^e, Soussse (Kairouan); 142^e, Béja; 143^e, Tabarka.

CAVALERIE.

Un escadron du 3^e spahis, Ain-Draham; 7^e chasseurs, Zaghoun (Kairouan); 1^{er} hussards, El-Mahedia (Kairouan); 6^e hussards, Soussse (Kairouan); 11^e hussards, La Manouba; 13^e chasseurs, 2^e escadron et état-major, Le Kef; 3^e escadron, Ghardimaou; 4^e escadron, Fernana.

ARTILLERIE.

10^e batterie du 9^e régiment, Zaghoun (Kairouan); 9^e du 10^e, Soussse (Kairouan); 1 section de la 8^e du 12^e, Tabarka; 9^e du 13^e, Sfax; 10^e du 13^e: 1 section, Béja; 1 section, Hammamet (La Manouba); 4 section, Djerbah; 13^e du 16^e, Ain-Draham; 1^{er} du 19^e: 1 section Tabarka; 1 section Bizerte; 3^e du 26^e, Le Kef; 10^e du 29^e, Soussse;

9^e du 35^e, Zaghoun (La Manouba); 10^e du 34^e, El-Mahedia (Kairouan); 9^e du 37^e, La Goulette; 6^e du 36^e (section de munitions), Soussse; 9^e du 33^e (section de munitions), Soussse; 9^e du 33^e, La Manouba; 9^e du 34^e, El-Mahedia (Kairouan); 10^e du 34^e, La Manouba; 9^e du 35^e: 2 sections, Gabès; 1 section, Djerbah; 10^e du 35^e, Zaghoun (Kairouan); 10^e du 32^e, Soussse (Kairouan); 1^{er} compagnie bis du train des 8^e et 16^e brig. d'art.,

GÉNIE.

3^e compagnie du 3^e bataillon: 1 peloton à El-Mahedia; 1 peloton à la Manouba (tous deux destinés à Kairouan par Zaghoun); 2^e du 11^e, Soussse (Kairouan); 4^e du 14^e: 1 section, Béja; 4 section, Bizerte; 2 sections, La Manouba; 2^e du 12^e, Fernana; 2^e du 15^e, Tabarka; 3^e du 15^e: 1 peloton, Sfax; 1 section, Djerbah; 1 section, Gabès; 3^e du 16^e, Ain-Draham; 2^e du 18^e: 1 peloton, Ghardimaou; 1 section, Le Kef; 1 section, Fernana; 3^e comp. des ouvriers de chemin de fer, Soussse.

TRAIN DES ÉQUIPAGES.

5^e compagnie principale du 4^e escadron, subdivision de La Manouba; 5^e compagnie bis, Ain-Draham; compagnies 5 et 5 bis du 13^e escadron, Zaghoun (Kairouan); compagnies 5 et 5 bis du 16^e, El-Mahedia (Kairouan); compagnies 5 et 5 bis du 17^e, Soussse; compagnies 5 et 5 bis du 18^e et 3 du 20^e, La Goulette.

Chronique Locale et de l'Ouest.

Saint-Cyr-en-Bourg. — Samedi soir, le garçon de M. Chevallier, minotier à Saumoussay, revenant de la gare de Saint-Cyr où il avait déchargé du blé, conduisait ses chevaux à l'écurie.

Au milieu du bourg de Saint-Cyr, il entendit un cabriolet qui venait sur lui, à une allure très-vive. Avant qu'il n'ait pu le voir et se garer, la voiture le heurtait; le choc de l'essieu a été assez violent pour lui faire, à la hauteur de l'aîne, une ouverture profonde.

A ses cris, des habitants du bourg accoururent à lui; les inconnus qui l'avaient ainsi heurté, et dont la voiture n'était pas éclairée, continuèrent leur course sans se préoccuper de l'état de celui qu'ils avaient renversé.

M. le docteur Bouchard, appelé aussitôt, arriva vers 8 heures du soir auprès du blessé et constata une plaie profonde à la hanche; il redoutait une lésion interne qui malheureusement existait. Vers minuit, l'infortuné garçon expirait.

Nous croyons savoir que la gendarmerie est sur la trace des hommes sans cœur qui ont causé cette mort.

Vivy. — Autre accident terrible: Dimanche soir, M. B..., de Saumur, en revenant de la chasse, entrèrent dans l'auberge du Vieux-Vivy.

Tous deux avaient leurs fusils chargés et en bandoulière.

que le confessionnal.

Ce ne fut pas sans peine qu'on le lui fit comprendre. Il voulut que Madeleine insistât à son tour. Dans sa croyance naïve, est-ce qu'on refuserait un si mince renseignement à la bourgeoise!

La réponse, hélas! fut la même: Impossible!

Vainement on tenta d'en appeler au directeur général. Il n'en aurait pas le droit, à moins d'un ordre émanant du parquet.

Barnabé se retira l'oreille basse.

— Eh bien, fit-il, nous voilà bien avancés. Cré guignon!

Mais les derniers mots de l'employé n'avaient pas été perdus pour Madeleine.

— L'enveloppe porte le timbre de Nancy, dit-elle. Je vais l'envoyer à M. Raynal, et lui tout écrire. Il obtiendra des magistrats l'autorisation nécessaire.

La lettre partit le même soir. Le même soir aussi, Madeleine et son fils s'en retournèrent à Mulhouse.

Elle avait indiqué au jeune avocat les villes intermédiaires dans lesquelles, en cas d'urgence, il devrait lui répondre, ajoutant que, vers le milieu de la semaine suivante, elle irait savoir de vive voix ce qu'il avait fait, lui donner des explications plus complètes.

Aucune réponse n'était encore arrivée lorsque, le soir du huitième jour, Martin fit son entrée triom-

phale dans le chef-lieu du département des Vosges.

La veuve de Jean Michaud courut immédiatement chez M. Raynal.

— Je vous attendais, dit-il après un cordial accueil; et, comme vous allez le voir, je n'ai pas perdu mon temps. Voici la fameuse enveloppe... vous pouvez la reprendre... elle nous est devenue inutile.

— Inutile! fit Madeleine; mais on vous a donc refusé aussi?

— Non, interrompit-il, la lettre avait été déposée, déclarée par un M. Raimbaut, demeurant rue Saint-Dizier, numéro 97, à Nancy.

— Eh bien?

— Pas de Raimbaut dans cette maison. C'était une fausse adresse, un faux nom. Trois personnes à Nancy le portent, et qui sont trop honorables pour être soupçonnées. D'ailleurs, le buraliste ne les a pas reconnues.

— Il avait donc remarqué l'expéditeur...

— Vaguement. Un homme de haute taille, a-t-il dit. C'était le soir et dans un bureau mal éclairé. Le prétendu Raimbaut avait le collet de son paletot relevé, un chapeau à larges bords rabattu sur ses yeux. A peine lui voyait-on le visage.

— Mais alors comment le buraliste a-t-il pu déclarer que ce n'était aucun de ceux qu'on lui représentait?

— Ils sont petits. Des vieillards. Or, l'inconnu

était grand, l'inconnu était jeune.

Madeleine eut un geste de découragement.

— Encore un espoir avorté! dit-elle.

— Attendez donc! reprit l'avocat. La justice, autant que nous, veut découvrir la vérité. Tous les bureaux de poste des départements circonvoisins ont reçu pour consigne, dès qu'ils enregistrent une nouvelle lettre chargée à l'adresse de Gandoin, de remarquer l'expéditeur et d'en aviser aussitôt la direction générale. A Paris, la lettre sera saisie, le destinataire arrêté. Patience!

Le chiffre du dernier envoi, deux mille francs, se trouvait mentionné sur la suscription de l'enveloppe aux cinq cachets. Madeleine le fit observer à M. Raynal:

— Une grosse somme, dit-elle; il en aura peut-être pour longtemps!

— Qui sait! répliqua-t-il; c'est un joueur, et nous avons déjà de ses nouvelles. Oh! oh! maintenant l'œil de la police ne le quittera plus. Il est à Hambourg, gagnant, perdant. Faites des vœux pour qu'il soit déçavé, nous ne tarderons pas à le revoir. A bientôt, Madeleine. Je vous tiendrai au courant. Vous restez quelques jours à Épinal, n'est-ce pas?

— Oui, répondit la veuve, mais nous devons d'abord aller à Vittef. C'est après-demain l'anniversaire de mon pauvre Jean... Il compte sur notre visite à tous les trois. J'irai chercher ma fille.

— A propos! fit Raynal, Labarthe a quelques

communications à vous adresser... relativement à sa tutelle, sans doute. Il m'a fait demander ce matin où l'on pourrait vous écrire... J'allais lui répondre... mais c'est inutile maintenant, puisqu'il vous verra. Embrassez, de ma part, ma mie Jeanne!

— Ah! soupira la mère, voilà bien longtemps qu'elle nous manque!... Et pas possible de partir avant demain matin ni voiture, ni train de nuit! Elle se retirait, Raynal, avec attendrissement, lui serra la main:

— Brave cœur! dit-il, pauvre femme! quelle volonté! que de fatigues! L'épuisement se lit sur vos traits... Votre main brûle la fièvre!... Oh! c'est trop!

— Bah! conclut-elle avec un sourire, quand nous aurons réussi, je me reposerai!...

(A suivre.)

Un monsieur se présente chez le baron de Rothschild et lui dépeint en traits de flamme la situation malheureuse d'une veuve qui doit son dernier terme et dont on va vendre le mobilier.

« Soixante-quinze francs la sauveraient, monsieur! »

— Donnez-moi son adresse!

— C'est inutile, dit le visiteur, vous pouvez me remettre l'argent; voici la quittance.

— Qui donc êtes-vous?

— Son propriétaire.

On n'invente pas ces choses-là.

En déposant leurs armes, l'un des deux chasseurs laissa échapper son fusil; le coup partit et toute la charge vint atteindre au genou le sieur Biémond, fermier à la Blinière, qui était assis auprès de la cheminée. M. le docteur Bouchard, appelé en toute hâte, prodigua au blessé les premiers soins, et, craignant de prendre sur lui toute la responsabilité d'un cas qu'il regardait comme très-grave, il manda deux de ses collègues, MM. les docteurs Besnard et Peton. L'amputation a été jugée nécessaire.

Cour d'Assises de Maine-et-Loire.

Audience du 25 novembre.

L'Assassinat de Beaufort.

La session a été close par une grave affaire. Nous avons raconté, en son temps, que ce drame de famille, qui durait depuis longtemps, s'est poursuivi par une mort d'homme, une tentative de suicide, et s'est terminée par une comparution devant la Cour d'assises. — Avant d'aborder le résumé de l'information, disons quelques mots de l'accusé: Ferraud est un vieillard de 60 ans, paraissant davantage. La physionomie est énergique; il doit couvrir sous cette figure impassible, pendant tout le cours des débats, de véritables orages.

Aux questions de M. le président Bazin, sur son identité, il répond, d'une voix assez nette, qu'il se nomme Ferraud, Jean, âgé de 60 ans, marchand de fromages, domicilié à Beaufort. — La procédure, instruite par M. le juge d'instruction de Baugé, a révélé les faits suivants:

« L'accusé Ferraud vivait en mésintelligence avec son gendre, Lemoine, parce que celui-ci avait obtenu la séparation de corps d'avec sa femme, en raison de l'inconduite de cette dernière, et aussi à cause du refus de son gendre de lui servir une rente viagère de 300 fr., au sujet de laquelle ils étaient en contestation.

Les époux Lemoine habitaient La Flèche; l'accusé exerçait la profession de marchand de fromages. Vers la fin de 1880, Lemoine était venu visiter son beau-père; celui-ci eut avec lui une altercation à propos de son litige, et il le menaça de mort en ces termes: « Tu ne mourras que de ma main; je le tuerai! » Au mois de juin dernier, l'accusé faisait l'acquisition d'un revolver.

Pendant un certain temps cependant, Lemoine réussit à éviter toutes relations avec son beau-père, lorsque, le 14 octobre dernier, s'étant rendu à Beaufort pour affaires, il rencontra, vers huit heures du matin, l'accusé dans une rue de cette ville. Celui-ci l'accosta en lui demandant s'il voulait l'accompagner chez un notaire pour régler leurs affaires. Lemoine répondit négativement et s'éloigna. Ferraud, irrité de ce refus, rentra à son domicile, s'arma de son revolver et alla s'informer du lieu où Lemoine était descendu. Ayant appris qu'il était logé à l'hôtel du Cheval-Blanc, il va se poster devant cette maison en attendant la sortie de son gendre. Il fait même parler à plusieurs personnes de ses sinistres projets.

« Il ne veut pas venir avec moi », dit-il à un sieur Coiffé. « S'il sort, il va se passer une vilaine affaire. — C'est égal », dit-il à un autre témoin, « il n'est pas sûr de retourner ce soir à La Flèche ».

Enfin, vers dix heures et demie, Lemoine sort de l'hôtel; Ferraud le suit et bientôt après l'aborde en lui demandant, à trois reprises, s'il consent à l'accompagner chez un notaire. — « Je le veux bien, répond Lemoine, mais j'irai seul ». A ces mots, l'accusé lui tira à bout portant un coup de revolver qu'il tenait à la main.

Lemoine tomba frappé mortellement et le lendemain il expirait des suites de ses blessures.

Notons ce fait que la femme de l'accusé s'est suicidée, et qu'on attribue sa résolution sinistre aux mauvais traitements de son mari.

C'est dans ces conditions que Ferraud est amené devant le jury. Là, comme au cours de l'information écrite, l'interrogatoire a fait ressortir cette volonté de l'accusé de paraître n'avoir commis ce crime que sous l'influence d'une fureur inconsciente.

On remarque tout d'abord l'ambiguïté de ses explications au sujet de l'achat du revolver, — il prétend en effet n'avoir fait cette acquisition que pour tuer des oiseaux. Et sur cette observation qu'il ne s'était pas pourvu de cartouches à plomb, mais bien de cartouches à balles, il se voit forcé de ré-

pondre qu'il voulait tuer son gendre et se tuer après.

Quant aux propos incriminés, et relevés plus haut par l'acte d'accusation, Ferraud, sans le nier, déclare qu'il devait être hors de lui quand il les a tenus et qu'il les a d'ailleurs oubliés.

Toutes ces réponses ont été faites avec un calme qui a fait une vive impression dans l'auditoire.

Des dépositions des témoins, qui n'ont d'ailleurs révélé aucune circonstance nouvelle, nous ne retiendrons que celle du médecin légiste, M. le docteur Chevalier, qui a constaté que la blouse, le gilet et la chemise de la victime ont été brûlés sur une surface de dix centimètres. La balle a traversé les tissus sans perforer le poumon, mais elle a perforé le foie, d'où elle est sortie pour aller se loger dans les parois de l'abdomen. La blessure était dirigée de bas en haut et a dû être faite au moment où la victime était baissée. Le projectile, balle de 6 millimètres, a fait une blessure nécessairement mortelle. Lemoine a succombé à l'hémorragie interne qui a été la suite du coup de feu.

A une heure et demie, M^e Chudeau, avocat général, a pris la parole. Après quelques considérations sur la peine de mort qu'il se voit obligé de réclamer, parce qu'elle existe dans notre code criminel comme pénalité légale, il aborde les questions personnelles à l'accusé.

C'est, dit-il, un homme violent, menaçant tout le monde, à telle enseigne qu'il avait proféré des propos sinistres contre M. Rogeron, le notaire qui avait réglé ses affaires avec son gendre.

L'organe du ministère public conclut au rejet des circonstances atténuantes.

Saisissons au passage, dans le réquisitoire, un éloge mérité de M. le maréchal-des-logis Yzoret, lequel, au péril de sa vie, a procédé à l'arrestation de l'assassin. Celui-ci, en effet, menaçait tout simplement de son revolver le représentant de la force publique. M. Yzoret, sans souci du danger, s'avance, bien que l'arme fut dirigée contre lui, et c'est à ce moment que Ferraud, la tournant contre lui-même, se tira un coup de revolver sous le menton. La blessure, du reste, guérit promptement.

La déposition, si nette et si pleine de modération de M. le maréchal-des-logis, a fait une impression des plus favorables. L'accusé a paru enfin s'émouvoir au cours de toutes les plaidoiries, et il a versé quelques larmes.

La tâche du défenseur était ardue. M^e Affichard s'en est tiré avec son éloquence habituelle. L'honorable avocat a trouvé des arguments puissants pour établir, tant par les précédents du drame du 14 octobre, que par les circonstances mêmes du crime au moment de sa perpétration, que la préméditation y était étrangère. Subsidièrement et en tout état de cause, il a recommandé son client à l'indulgence du jury, dont il le déclare digne à tous les titres.

C'est ce système qui a prévalu, et, après une délibération qui n'a pas duré moins d'une demi-heure, le jury a rapporté un verdict affirmatif sur le fait principal, écartant la préméditation et mitigé par l'admission des circonstances atténuantes.

En conséquence de cette déclaration, la Cour a rendu un arrêt qui condamne, en raison de son âge, Ferraud à la peine de la réclusion pendant 15 années, au lieu des travaux forcés pendant le même laps de temps, avec dispense de surveillance.

(Journal de Maine-et-Loire.)

ANGERS.

Le Journal de Maine-et-Loire dit qu'un détachement de 44 ou 45 hommes du 77^e de ligne est parti samedi matin, pour rejoindre le bataillon en ce moment en Tunisie.

Cela fait supposer que pareil nombre d'hommes a été enlevé à l'effectif du bataillon d'expédition; car le ministre de la guerre a donné l'ordre de remplacer immédiatement les manquants, afin de tenir les bataillons de Tunisie au complet de 500 hommes.

(Union de l'Ouest.)

Le 20 novembre, un vieillard de 63 ans, qui longeait la Loire vers la Pointe, a été frappé à l'œil gauche d'une pierre lancée par de jeunes enfants; l'œil a été en partie arraché. Leçon à retenir pour les jeunes imprudents qui se font un plaisir de lancer des pierres sans souci de savoir où elle tombent.

(Id.)

Le mardi 13 décembre prochain, à 2 heures de l'après-midi, il sera procédé, par M. le préfet de la Vienne, en conseil de préfecture, à Poitiers, à l'adjudication des travaux de terrassements et de maçonneries du 1^{er} lot de la ligne du chemin de fer de Niort à Montreuil-Bellay.

Le montant des travaux s'élève au total de 24,000 fr.

LOUDUN.

Le public est prévenu que le dimanche 14 décembre prochain, à midi, il sera procédé, à l'Hôtel-de-Ville de Loudun, à l'adjudication des droits à percevoir dans les halles, les rues et les champs de foire de la ville de Loudun, à partir du 1^{er} janvier 1882, sur la mise à prix de 7,500 fr.

NIORT.

Le Conseil municipal de Niort s'est réuni, jeudi soir, afin de choisir les membres de la nouvelle municipalité.

Voici les noms qui sont présentés et qui, sans aucun doute, seront acceptés par le ministre:

M. Mercier, imprimeur, maire de Niort; M. Jacquet, premier adjoint; M. Emile Gallodé, deuxième adjoint.

TOURS.

Les obsèques de M^{me} Daunassans ont eu lieu hier, à 10 heures 1/2, à la cathédrale.

Dès dix heures, la vaste cour de la Préfecture était remplie d'invités qui venaient se joindre au cortège.

Immédiatement après le char funèbre, traîné par deux chevaux noirs et ornés d'une immense couronne de fleurs blanches et violettes, marchait M. Daunassans, tenant par la main son jeune fils. A la suite, venaient les sénateurs et députés d'Indre-et-Loire, excepté M. Rivière, puis MM. les conseillers de préfecture et les employés des divers services; ensuite MM. les sous-préfets de Loches et de Chinon, et un certain nombre de maires des environs. Toutes les administrations civiles et militaires étaient représentées par de nombreux membres.

Beaucoup de dames ont accompagné le convoi. Dans le chœur de la cathédrale, s'élevait un magnifique catafalque sur lequel fut déposé le cercueil.

Après la funèbre cérémonie, le corps a été transféré à Mantelhan, pays natal de M^{me} Daunassans.

Dimanche matin, Morisset a été transféré à Orléans pour y entendre, en audience de la Cour d'appel, lecture du décret qui commue pour lui la peine de mort en celle des travaux forcés à perpétuité. D'Orléans, il sera conduit à l'île de Ré pour y attendre l'arrivée du paquebot qui le transportera à la Nouvelle-Calédonie.

LA DERNIÈRE TEMPÊTE.

La violente tempête qui a sévi sur les côtes d'Angleterre s'est fait également sentir sur les côtes de Bretagne et de Normandie.

On écrit de Cherbourg:

« Un grand nombre d'arbres sont brisés. Les dégâts matériels sont assez considérables. La petite rivière, la Divette, a débordé. On redoute de nombreux sinistres en mer. »

On télégraphie du Havre, 28 novembre:

« Hier, pendant une violente bourrasque, un canot, monté par quatre matelots, a chaviré en allant chercher le pilote à bord d'un navire descendu de Rouen.

Malgré les secours portés par une embarcation de sauvetage, deux matelots ont été noyés. »

Cette tempête semble même générale; on l'a ressentie non seulement dans l'Ouest, mais dans le Nord et dans le Centre.

Les accidents de personnes ont été très-peu nombreux.

La tourmente, à Paris, a abattu 40,000 cheminées, endommagé 160 toitures, cassé 20,000 carreaux, renversé 1,000 palissades et brisé ou déraciné 200 arbres.

COMPAGNIE GÉNÉRALE

DES CHEMINS DE FER SUR ROUTES

49, Rue Laffitte, Paris.

Cette entreprise vient fournir un nouvel élément à la prospérité nationale. — Des contrées jusqu'ici dépourvues de moyens de transport rapides lui devront une féconde vitalité.

Nous lui donnons toutes nos sympathies et nous sommes certain qu'elle mérite celles de l'épargne et des capitaux.

Autorisée à porter ce nom par décret présidentiel, la Compagnie générale des Chemins de fer sur Routes est concessionnaire ou en voie d'obtenir 288 kilomètres de voies ferrées dans les départements de Seine-et-Oise, Seine-et-Marne, Loiret, Yonne, Oise et Aisne.

Des subventions lui sont allouées par l'Etat, les départements, les communes et les grandes Compagnies de chemins de fer pour une somme d'environ trois millions.

Elle construit ses chemins de fer économiques sous le contrôle de l'Etat et des départements, et ses dépenses de construction, d'entretien et d'exploitation laissent à la recette résultant du trafic, établi par les statistiques officielles, une marge qui permettra dès les premières années de distribuer un revenu de 8 à 10 0/0.

Cette Compagnie, en raison des nouvelles concessions, porte son capital à 4 millions, par l'émission de 4,600 actions nouvelles, au pair, sans majoration.

Les actions jouiront d'un intérêt de 5 0/0 pendant la construction.

La souscription sera ouverte du 5 au 20 décembre prochain, bien que, pour être sûr de l'irréductibilité, on puisse souscrire dès à présent au siège social, à la Banque de dépôts et d'escompte, et chez les principaux banquiers correspondants, en versant 75 fr. par titre.



On n'abuse guère de la publicité quand il s'agit de répandre des bienfaits.

LA ROCHEFOUCAULT.

SANTÉ A TOUS

ADULTES ET ENFANTS,

rendue sans médecine, sans purges et sans frais, par la délicieuse farine de Santé, dite:

REVALESCIÈRE

Du BARRY, de Londres.

Guérissant les dyspepsies, gastrites, gastralgies, phthisie, dysenterie, constipation, glaires, flatulences, aigreurs, acidités, pituites, phlegmes, nausées, renvois, vomissements, même en grossesse, diarrhée, coliques, toux, asthme, étourdissements, oppression, langueurs, congestion, névrose, éruptions, insomnies, mélancolie, faiblesse, épuisement, paralysie, anémie, chlorose, tous désordres de la poitrine, gorge, haleine, voix, des bronches, vessie, foie, reins, intestins, muqueuse, cerveau et sang; toute irritation et toute odeur fétideuse en se levant. Le Dr Routh, Médecin en chef de l'Hôpital Samaritain des femmes et des enfants à Londres, rapporte: « Naturellement riche en éléments indispensables au sang pour développer et entretenir le cerveau, les nerfs, les chairs et les os, la Revalescière est la nourriture par excellence qui, seule, suffit pour assurer la prospérité des enfants et adultes. Beaucoup de femmes et d'enfants, déperissant d'atrophie et de faiblesse très-prononcées, ont été parfaitement guéris par la Revalescière. Aux personnes phthisiques, étiques ou rachitiques, elle convient mieux que l'huile de foie de morue. » — 35 ans de succès, 100,000 cures, y compris celles de Madame la duchesse de Castelstuart, le duc de Pluskow, Madame la marquise de Bréhan, lord Stuart de Decies, pair d'Angleterre, M. le docteur-professeur Dédé, etc.

N^o 63,476: M. le curé Compaert, de dix-huit ans de dyspepsie, de gastralgie, de souffrances de l'estomac, des nerfs, faiblesse et sueurs nocturnes.

Curé N^o 98,714: Depuis des années, je souffrais de manque d'appétit, mauvaise digestion, affections du cœur, des reins et de la vessie, irritation nerveuse et mélancolie; tous ces maux ont disparu sous l'heureuse influence de votre divine Revalescière. LÉON PUYOLET, instituteur à Eynacq (Haute-Vienne).

Curé N^o 99,625. — Avignon. La Revalescière du Barry m'a guérie à l'âge de 61 ans d'épouvantables souffrances de vingt ans, d'oppressions les plus terribles, à ne plus pouvoir faire aucun mouvement, ni m'habiller, ni me déshabiller, avec des maux d'estomac jour et nuit et des insomnies horribles. — BORREL, née Carbonnetty, rue du Balai, 11.

Curé N^o 100,180. — Ma petite Marie, chétive, frêle et délicate dès sa naissance, ne prospérant pas avec le lait de nourrice, je lui ai fait prendre, sur le conseil du Médecin, la Revalescière qui l'a rendue fraîche, rose et magnifique de Santé. — J.-G. DE MONTANAY, 44, rue Condorcet, Paris, 4 Juillet 1880.

Quatre fois plus nourrissante que la viande, elle économise encore 50 fois son prix en médecines. En boîtes: 1/4 kil., 2 fr. 25; 1/2 kil., 4 fr.; 1 kil., 7 fr.; 2 kil., 12 fr.; 4 kil., 22 fr.; 6 kil., 36 fr.; 12 kil., 70 fr. — Aussi « LA REVALESCIÈRE CHOCOLATÉE », en boîtes, aux mêmes prix. Elle rend l'appétit, bonne digestion et sommeil rafraîchissant aux personnes les plus agitées. — BISCUITS ANTI-DIABÉTIQUES DE REVALESCIÈRE en boîtes de 74, 16, et 36 fr. — Envoi contre bon de poste. Les boîtes de 36 et 70 fr. franco. — Dépôt à Saumur, COMMON, 23, rue Saint-Jean; GONDRAND; BASSON, successeur de TEXIER; J. RUSSON, épiciers, quai de Limoges; et partout chez les bons pharmaciens et épiciers. — Du Barry et C^o (limited), 8, rue Castiglione, Paris. (718)

P. GODÉT, propriétaire-gérant.

COURS DE LA BOURSE DE PARIS DU 28 NOVEMBRE 1881.

Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.				Valeurs au comptant.			
Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.		Dernier cours.	Hausse	Baisse.	
3 %	85 10			Comptoir d'escompte	1030			C. gén. Transatlantique	600		75
3 % amortissable	85 90			Crédit de France	875			Canal de Suez	2440		
3 % amortissable nouveau	85 50			Crédit Foncier, act. 500 fr.	1705			Société autrichienne	696	7	50
4 %	113			Obligations foncières 1877	345			OBLIGATIONS.			
5 %	115 25			Obligations communales 1879	440			Est	390		
Obligations du Trésor	513			Obligat. foncières 1879 3 %	435			Midi	387 50		
Obligations du Trésor nouvelles	516			Soc. de Crédit ind. et comm.	740			Nord	392 75		
Dép. de la Seine, emprunt 1857	439			Crédit mobilier	715			Orléans	390		
Ville de Paris, oblig. 1855-1860	504			Est	780			Ouest	388		
1865, 4 %	518			Paris-Lyon-Méditerranée	1710			Paris-Lyon-Méditerranée	387		
1869, 3 %	399 50	1	50	Midi	285			Paris (Grande-Ceinture)	385		
1871, 3 %	394 50		50	Nord	2060			Paris-Bourbonnais	388		
1875, 4 %	508			Orléans	1340			Canal de Suez	562 50		
1876, 4 %	509			Quest.	830						
Banque de France	6100			Compagnie parisienne du Gaz	153						

CHEMIN DE FER D'ORLÉANS.
GARE DE SAUMUR.

DÉPARTS DE SAUMUR VERS ANGERS.

3 heures 8 minutes du matin	express-poste. (arrêt à Angers).
6 — 45 — — — — —	omnibus-mixte.
8 — 56 — — — — —	soir, express-omnibus. (arrêt à Angers).
1 — 25 — — — — —	
3 — 32 — — — — —	
7 — 15 — — — — —	
10 — 37 — — — — —	

DÉPARTS DE SAUMUR VERS TOURS.

3 heures 26 minutes du matin	direct-mixte.
8 — 21 — — — — —	omnibus.
9 — 40 — — — — —	express-omnibus-mixte.
12 — 40 — — — — —	soir, express-omnibus-mixte.
4 — 44 — — — — —	
10 — 28 — — — — —	

Le train partant d'Angers à 5 heures 35 du soir arrive à Saumur à 6 heures 56.

Le Jeudi 1^{er} Décembre 1881

OUVERTURE

DE LA

GRANDE PHARMACIE CENTRALE DE SAUMUR

Droguerie, Herboristerie

Ancienne Maison A. PIE fils et Raoul FEIGNOUX

Rue de la Tonnelle, 27, Saumur

E. D'HUY, PHARMACIEN

Entrepôt de toutes les Spécialités pharmaceutiques, Produits chimiques pour les Arts, Eaux minérales françaises et étrangères, Bandages et Articles d'Orthopédie, Accessoires de Pharmacie.

REMISE TRÈS-IMPORTANTE

Sur toutes les Spécialités et Préparations Pharmaceutiques.

Etude de M^e LE BLAYE, notaire à Saumur.

A VENDRE

OU A LOUER

En totalité ou par parties,

MAISON avec remise, écurie; magasin, cour et jardin, au Pont-Fouchard.

S'adresser audit notaire ou à M. TAVEAU, expert. (756)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

DE GRÉ A GRÉ.

UNE JOLIE PROPRIÉTÉ

Située à Dampierre, près Saumur, comprenant:

1^o MAISON DE MAÎTRE, jardin, terrasse, servitudes et cellier, caves avec pressoir;

2^o Pré et quartier en face de la maison, contenant 19 ares 89 centiares;

3^o Et neuf morceaux de vigne rouge, situés dans les meilleurs crus de Dampierre, contenant ensemble 1 hectare 64 ares 14 centiares.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (742)

Etude de M^e GAUTIER, notaire à Saumur.

A VENDRE

A L'AMIABLE,

UNE PRAIRIE

Située à la Planche-de-la-Motte, commune d'Artannes,

Contenant un hectare, joignant au levant M. Bedane, au couchant M. Ducamp, au nord M. Marceilly.

S'adresser, pour traiter, à M^e GAUTIER, notaire. (725)

A VENDRE

UNE BONNE CHÈVRE LAITIÈRE

S'adresser au sacristain de la Visitation.

ON DEMANDE UN MÉNAGE

S'adresser au bureau du journal.

M^e LE BLAYE, notaire à Saumur, demande un petit clerc.

CAFÉ BARLERIN hygiénique de santé, stomacal et fortifiant, préparé par R. BARLERIN, ph.-chim., à TARARE (Rhône).

Le CAFÉ BARLERIN est recommandé aux personnes nerveuses; il facilite la digestion, guérit la gastrite, les gastralgies et les irritations d'intestins; il détruit la constipation, stimule l'appétit, rend le sommeil aux personnes irritées par un travail excessif, donne les meilleurs résultats dans la MIGRAINE et les NÉURALGIES. Le CAFÉ BARLERIN est un fortifiant par excellence, qui peut s'employer pendant les chaleurs comme boisson hygiénique pour empêcher la transpiration et préserver du choléra et de toutes les maladies épidémiques. Des MILLIERS DE MALADES doivent leur guérison à l'usage du CAFÉ BARLERIN, qui est le meilleur marché et le plus agréable des cafés de santé. Le CAFÉ BARLERIN est un produit alimentaire uniquement composé de fruits adoucissants et dont la composition chimique est à peu près la même que celle des eaux minérales les plus en réputation.

Se vend en boîtes de 1 kilog. pour en faire 200 tasses, prix: 4 fr.; de 500 gr., pour 100 tasses, prix: 2 fr., et de 250 gr., prix: 1 fr. 25.

LE COLLIER GALVANO-ÉLECTRIQUE RUSSE du docteur WIATKA

est le préservatif sûr et commode du croup, de la coqueluche et des maladies graves du larynx chez les jeunes enfants. Prix: 2 fr.

Produits admis à l'Exposition universelle de Paris, 1878, avec 2 médailles d'honneur, se vendent à Tarare, en gros, chez M. R. BARLERIN, pharmacien-chimiste.

Dépôt à Saumur chez M. GONDRAND, épicier, rue d'Orléans. (450)

J.-A. FRESCO

Chirurgien - Dentiste de Londres,

A l'honneur d'informer sa clientèle qu'il a ouvert à Saumur un cabinet de chirurgie et prothèse dentaire, rue Saint-Jean, n^o 16, maison Epagneul, où il se trouvera le vendredi et le samedi de chaque semaine.

Cabinet à Angers, 26, rue Lenepveu. (495)

150,000 Abonnés

Le Moniteur

Des Valeurs à Lots

(Parait tous les dimanches, avec une Causerie financière du Baron Louis)

LE SEUL JOURNAL FINANCIER qui publie la Liste officielle des Tirages de toutes Valeurs françaises et étrangères

LE PLUS COMPLET DE TOUTS LES JOURNAUX (SEIZE PAGES DE TEXTE)

Il donne Une Revue générale de toutes les Valeurs — La Cote officielle de la Bourse — Des Arbitrages avantageux — Le Prix des Coupons — Des Documents inédits

PROPRIÉTÉ DU CRÉDIT DE FRANCE. — Capital 75,000,000 de fr.

On s'abonne dans toutes les Succursales des Départements, dans tous les Bureaux de Poste et à Paris, 17, rue de Londres :

UN FRANC PAR AN

Sous le titre: IMPUISSANCE PHYSIQUE ET MORALE, vient de paraître à la librairie GARNIER FRÈRES, 6, rue des Saints-Pères, dans la collection à 3 fr. 50 le volume, un nouvel ouvrage de l'auteur du *Mariage* (1 vol.) et de la *Génération Universelle* (1 vol.) destiné au même succès par les détails secrets et ignorés qu'il contient sur les rapports intimes de l'homme et de la femme. Ce ne sont pas seulement leurs défauts, leurs difformités organiques réciproques, ainsi que leurs maladies qu'il décrit et figure par des planches avec les moyens de s'en préserver ou les guérir; il révèle surtout les vices moraux qui, en produisant l'anaphrodisie chez l'un et la frigidity chez l'autre, sont les plus fréquentes causes de cette infirmité redoutable. De nombreux exemples sont relatés à l'appui. (757)

UNE MAISON DE NOUVEAUTÉS, de Saumur, demande un garçon de magasin. S'adresser au bureau du journal.

MALADIES CHRONIQUES Vices du sang, cancers de toute nature, épilepsie, ulcères, goutte, asthmes, catarrhes, rhumatismes, toux, maladies de la peau, de la poitrine, de l'estomac, du cœur, du foie et des voies urinaires.

ON NE PAIE les honoraires qu'après la guérison. — Telle est la garantie donnée par M. Robbe, docteur homœopathe, 80, rue d'Amsterdam, à Paris. Consultations de 2 heures à 6 heures et par correspondance. (Affranchir.)

OUVERTURE

DE LA

BLANCHISSERIE SAUMUROISE

Provisoirement, 6, rue Montée-du-Fort, 6, à Saumur.

Blancs et apprêts ordinaires. — Repassage à neuf. Machines spéciales pour le blanchiment du linge fin et des gilets de flanelle.

Cylindre et calendre des toiles damassées. S'adresser à M. BENJAMIN MEUNIER, directeur. (548)

PHARMACIE-DROGUERIE

Ancienne Pharmacie PASQUIER

A. CLOSIER, Successeur,

Lauréat de l'École de Pharmacie, élève de l'École Supérieure de Paris,

20, rue du Marché-Noir, Saumur.

Grand assortiment de bandages herniaires, de bas en tissu élastique pour varices, de ceintures ventrières et abdominales. Un service régulier avec Paris me permet de fournir, dans les 48 heures, les bandages commandés sur mesure ou exigeant une forme de pelote spéciale. Un bandage bien fait et bien appliqué facilite souvent la guérison des hernies. On trouve à la même pharmacie: le biberon à vis de Raynal, le biberon à soupape de Robert et le biberon-pompe de H. Monchovaut.

Saumur, imprimerie de P. GODET.

Certifié par l'imprimeur soussigné.